

## Compte rendu

### Conseil Municipal du 10 décembre 2021

**Présents** : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Antonio DIONISIO - Mireille GRONDONA  
- David CHAUMEIL – Pascal CHOFFEZ - Claire D'AGOSTINO - Philippe MARCE – Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE – Frédéric SEGUIN

**Absents excusés** : Bruno DEGENETAIS - Bruno GIRARD - Violaine GIBERT – Nathalie LEBRUN

**Procurations** : Bruno DEGENETAIS procuration à David CHAUMEIL  
Nathalie LEBRUN procuration à Mireille GRONDONA

**Secrétaire de séance** : Frédéric SEGUIN

#### **Ajouts en début de séance :**

- *Décisions modificatives du budget communal*
- *Subventions aux associations*
- *Demandes de subvention, département de la Loire, amendes de police 2022 :*
  - o *Eclairage des abribus*
  - o *Aménagement de l'arrêt de bus scolaire de la Cartherie*

#### **Ordre du jour :**

- Demande de subvention, département de la Loire, enveloppe de solidarité :
  - Mairie, salle du conseil, installation d'un chauffage par pompe à chaleur
  - Eclairage des abribus
  - Aménagement de l'arrêt de bus scolaire de la Cartherie
- Demande de subvention, département de la Loire, amendes de police 2022, aménagement de l'arrêt de bus de la Cartherie
- Demande de subvention, département de la Loire, enveloppe territorialisée :
  - Remplacement des volets roulants de l'école
- Voirie rues de l'Arnaude et du Moulard : avenants de commandes de travaux
- Agents communaux, application des 1607 heures, journée de solidarité et journée de carence
- Assurance des risques du personnel, modification du contrat groupe assurance

#### **Divers :**

- Bulletin municipal
- Parc du Pilat, projet de biodiversité
- Présentation des commissions intercommunales et du Parc du Pilat
- Questions diverses

#### **Ouverture de la séance à 18h30**

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2021 est adopté à l'unanimité**

### **- Décisions modificatives du budget communal :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faut modifier le budget communal suite à des remarques du centre des finances comme suit :

#### **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
Chapitre 022	Dépenses imprévues		3 000.00
Chapitre 011	Charges à caractère général		4 000.00
<b>Total</b>			<b>7 000.00</b>

#### **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
Chapitre 014	Atténuations de produits	7 000.00	
<b>Total</b>		<b>7 000.00</b>	

Le conseil municipal approuve les modifications à l'unanimité des membres présents.

#### **-Subventions aux associations:**

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en versant une subvention annuelle.

Il est proposé à l'assemblée de statuer sur les demandes qui ont été adressées.

Après délibération, le conseil municipal propose l'octroi des sommes suivantes :

Associations	Subvention votée le 10/12/2021
ADACPG – TC et Veuves de la Loire	150.00 €
Groupement des pêcheurs de Cornas détente	150.00 €
Entente sportive trèfle football	150.00 €
SORO association de jumelage	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>950.00 €</b>

#### **- Demande de subvention – Département de la Loire – Amendes de police 2022 – Eclairage des abribus :**

Monsieur le Maire rappelle que La Commune de Saint Michel Sur Rhône a aménagé, au cours de l'année 2021, deux arrêts de bus scolaires avec mise en place d'abribus aux lieux dits Brignolles et Maison Brulée. L'aménagement d'un troisième arrêt de bus, lieu-dit La Cartherie, est programmé pour l'année 2022. Ces abribus se situent en rase campagne dans des lieux qui ne sont pas éclairés.

Afin de sécuriser les alentours des abribus et rendre plus visible la présence des élèves qui les utilisent, la commune souhaite équiper les abribus d'éclairages alimentés par des panneaux photovoltaïques. Des devis ont été sollicités en ce sens.

Le projet est estimé à 6 275,00€ HT soit 7 530,00€ TTC. Les travaux doivent débuter au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Le Département de la Loire peut subventionner cet aménagement au titre des amendes de police 2022.

Le conseil municipal sollicite la demande de subvention à l'unanimité des membres présents.

**- Demande de subvention – Département de la Loire – Amendes de police 2022 – Aménagement de l'arrêt de bus scolaire de la Cartherie :**

Monsieur le Maire explique que l'arrêt de bus scolaire, lieu-dit la Cartherie sur notre commune, n'est pas aménagé, les élèves doivent attendre le bus, sur le bord de la route, au pied du talus qui longe la chaussée ; il en résulte un problème de sécurité par rapport aux véhicules qui circulent sur la route. Les élèves ne bénéficient pas non plus de protection vis-à-vis des intempéries.

Afin de corriger ces problèmes et permettre aux élèves d'attendre le bus dans des conditions correctes et sécurisées, la commune prévoit l'aménagement de l'arrêt de bus par la création d'une plateforme et la mise en place d'un abribus.

Le projet est estimé à 7 884,40€ HT soit 9 461,28€ TTC. Les travaux doivent débuter au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Le département peut subventionner cet aménagement dans le cadre des amendes de police 2022.

Le conseil municipal sollicite la demande de subvention à l'unanimité des membres présents.

**- Demandes de subventions - Département de la Loire - Enveloppe de solidarité 2022 – Mairie – Salle du Conseil – Installation d'un chauffage par pompe à chaleur :**

Monsieur le Maire explique que la salle du conseil municipal de la Mairie est équipée d'un chauffage au sol électrique.

Ce type de chauffage présente une grande inertie thermique et nécessite une mise en chauffe de la salle plusieurs heures à l'avance lorsque celle-ci doit être occupée.

Ce très long temps de préchauffage et l'importante puissance électrique consommée induisent des coûts de chauffage élevés et sans rapport avec le temps de chauffage utile.

Afin de gagner en efficacité énergétique, la commune prévoit d'installer un chauffage par pompe à chaleur en substitution du chauffage électrique au sol.

Le projet est estimé à 4 765€ HT soit 5 718€ TTC. Les travaux doivent débuter au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Le conseil municipal sollicite la demande de subvention à l'unanimité des membres présents.

**- Demandes de subventions - Département de la Loire - Enveloppe de solidarité 2022 – Eclairage des abribus :**

Monsieur le Maire rappelle que La Commune de Saint Michel Sur Rhône a aménagé, au cours de l'année 2021, deux arrêts de bus scolaires avec mise en place d'abribus aux lieux dits Brignolles et Maison Brulée. L'aménagement d'un troisième arrêt de bus, lieu-dit La Cartherie, est programmé pour l'année 2022. Ces abribus se situent en rase campagne dans des lieux qui ne sont pas éclairés.

Afin de sécuriser les alentours des abribus et rendre plus visible la présence des élèves qui les utilisent, la commune souhaite équiper les abribus d'éclairages alimentés par des panneaux photovoltaïques. Des devis ont été sollicités en ce sens.

Le projet est estimé à 6 275,00€ HT soit 7 530,00€ TTC. Les travaux doivent débuter au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Le Département de la Loire peut subventionner cet aménagement au titre de l'enveloppe de solidarité 2022.

Le conseil municipal sollicite la demande de subvention à l'unanimité des membres présents.

**- Demandes de subventions - Département de la Loire - Enveloppe de solidarité 2022 – Aménagement de l'arrêt de bus scolaire de la Cartherie :**

Monsieur le Maire explique que l'arrêt de bus scolaire, lieu-dit la Cartherie, sur notre commune, n'est pas aménagé, les élèves doivent attendre le bus, sur le bord de la route, au pied du talus qui longe la chaussée ; il en résulte un problème de sécurité par rapport aux véhicules qui circulent sur la route. Les élèves ne bénéficient pas non plus de protection vis-à-vis des intempéries.

Afin de corriger ces problèmes et permettre aux élèves d'attendre le bus dans des conditions correctes et sécurisées, la commune prévoit l'aménagement de l'arrêt de bus par la création d'une plateforme et la mise en place d'un abribus.

Le projet est estimé à 7 884,40€ HT soit 9 461,28€ TTC. Les travaux doivent débuter au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Le département peut subventionner cet aménagement dans le cadre des amendes de police 2022

Le conseil municipal sollicite la demande de subvention à l'unanimité des membres présents.

**- Demande de subvention, département de la Loire, enveloppe territorialisée :**

M. le Maire expose à l'assemblée que l'école publique de notre commune est récente, elle a été inaugurée en 2012. Lors de sa construction, l'ensemble des fenêtres a été équipé de volets roulants électriques. Il s'avère que ceux-ci sont de qualité médiocre et sont sujets à des pannes régulières, tant mécaniques qu'électriques, entraînant des coûts d'entretien élevés et répétitifs. Plusieurs volets sont hors service, les pannes qui les affectent n'étant pas réparables.

Pour mettre un terme à cet état de fait, la commune a choisi de procéder au remplacement de l'ensemble des volets de l'école. Le projet est estimé à 25 928,22€ HT soit 31 113,87€ TTC. Les travaux doivent débuter courant 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Le Département de la Loire peut subventionner cet aménagement au titre de l'enveloppe territorialisée 2022.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

**- Voirie rues de l'Arnaude et du Moulard, avenants de commandes de travaux :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de voirie sont en cours dans les rues de l'Arnaude et du Moulard et explique que plusieurs événements orageux importants ont détérioré de façon conséquente la voirie déjà affaiblie par les différentes tranchées creusées pour les réseaux, les ruissellements des eaux étant amplifiés par la forte inclinaison de la voirie. Par ailleurs la présence de rochers et de béton à purger a été plus importante que ce qui avait été prévu au marché initial.

D'autre part, en vue de ralentir la vitesse des usagers empruntant la rue du Moulard, il a été décidé d'aménager une chicane pour sécuriser la circulation sur la rue. Il est donc nécessaire de faire des avenants aux marchés de travaux pour chacune des deux tranches.

Monsieur le Maire présente les avenants :

Rue de l'Arnaude : pour un montant de 22 350,00 € HT soit 26 820,00 € TTC

Rue du Moulard : pour un montant de 29 850,00 € HT soit 35 820,00 € TTC

De plus, ces travaux complémentaires permettront de prétendre au versement de subvention.

Après discussions, le conseil municipal valide la commande de travaux complémentaires à l'unanimité des membres présents.

**- Agents communaux, application des 1607 heures, journée de solidarité et journée de carence :**

Mme Guisset explique à l'assemblée que la mise en application de la règle des 1607 heures doit aussi s'appliquer aux agents à temps partiel. De plus, il apparait que :

- la journée de solidarité – initialement le lundi de Pentecôte - doit être travaillée ou répercutée, fractionnée ou non,

- 1 jour de carence doit être appliqué lors des arrêts maladie.

Le projet de délibération a été envoyé au CDG de la Loire pour validation ; il en ressort un avis favorable des élus et l'abstention des représentants du personnel.

Le conseil municipal valide la délibération par 12 voix pour et 1 abstention.

**- Assurance des risques du personnel, modification du contrat groupe assurance :**

Monsieur le Maire explique que l'assureur CNP a présenté au CDG42 le résultat financier déséquilibré du contrat groupe d'assurance des risques du personnel qui nous lie depuis le 1er janvier et par voie de conséquence leur a transmis en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 un courrier de dénonciation à titre conservatoire de celui-ci. Le CDG a rencontré le courtier Sofaxis, gestionnaire du contrat. Le déséquilibre du contrat est principalement lié au fait que les arrêts des agents territoriaux présentent une gravité plus importante et donc une durée plus longue.

Chaque collectivité reste libre de ne pas accepter les nouvelles conditions et de se retirer du contrat groupe. Il convient toutefois d'être prudent sur les capacités à trouver une meilleure offre que celle mutualisée portée par le CDG compte-tenu de la faiblesse de la concurrence dans le secteur public.

Le mercredi 8 octobre 2021 les membres du Conseil d'administration du CDG, ont décidé à l'unanimité de valider la proposition de CNP d'augmenter les tarifs de 11% et d'appliquer une franchise de 10% sur les indemnités journalières. Aucun changement de taux n'est intervenu pour les agents IRCANTEC.

Ainsi, pour notre collectivité, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 les conditions seront donc les suivantes :

**Collectivités de 1 à 10 agents CNRACL :**

- Formule tous risques, franchise 10 jours en maladie ordinaire : **6.54 %**  
Taux de remboursement des indemnités journalières : **90%**
- Formule tous risques, franchise 15 jours en maladie ordinaire : **6.21 %**  
Taux de remboursement des indemnités journalières : **90%**
- Formule tous risques, franchise 30 jours en maladie ordinaire : **5.76 %**  
Taux de remboursement des indemnités journalières : **90%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) Adopte à l'unanimité des membres présents, la proposition d'avenant au certificat d'adhésion d'assurance des risques du personnel
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet avenant.

## **Divers :**

-Bulletin municipal :

- visualisation de la première ébauche avec avis et discussions autour des diverses rubriques ;

- récapitulatif des annonceurs

-Parc du Pilat, projet de biodiversité : Claire D'AGOSTINO expose à l'assemblée un résumé suite à la réunion à laquelle elle a assistée en visioconférence, ainsi que Catherine ROSIGUE, les diverses possibilités d'accompagnement

-Questions diverses.

La séance est levée à 21h15